

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à dix heures et dix-neuf minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 27 mai 2026, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 27 mai 2026, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur FRANCESCHI Serge, doyen d'âge.

**En présence des membres suivants :**

AGGOUNE Fatiha	FRANCESCHI Serge	NAZER Narguesse
ASLANGUL Charles	GRILLON Éric	NOWAK Mélanie
ARNAULT Elise	HANNI Vanessa	OZTORUN Denis
ARZANO Christophe	JAY Marie	OLIVE Thomas
AVEZ Pascal	LAUDET-HADDAD Julien	PANETTA Tonino
BELL-LOCH Pierre	LECOUFLE Françoise	PATOUX Sabine
CAPLAIN Henri	LECUYER Marc	SAPANO Cécile
CARLIER Christophe	LEYDIER Anne-Gaëlle	SPIRO Guillaume
COLSON Philippe	MARCHAL Alexis	TAUPIN Laurent
DUBUS Philippe	MARCHAND Michel	TIMERA Hawa
DUVAUDIER Michel	MAUGER Christophe	ZIDELKHILE Sahra
DOMPS Richard	MERLINO Manuel	

**Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :**

**Madame / Monsieur**

**Représentés par Madame/Monsieur**

CHAZOTTES Jean-François	LECOUFLE Françoise
RIOT Baptiste	TAUPIN Laurent
SEGURA Pierre	DOMPS Richard
TMIMI Hocine	AGGOUNE Fatiha
VEDIE Arnaud	SAPANO Cécile

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Vanessa HANNI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Karima HAMDANE, Assistante de Direction – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET – Cheffe de Projets DAIST-Département du Val-de-Marne
- ✓ Madame BOUHASSOUNE Fatiha – Directrice de Cabinet – Valenton
- ✓ Monsieur CARLIER Christophe- Suppléant de Fresnes

**Objet : Délibération n° 2026-18 C – Election et présidence de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du SAF94**

Nombre de conseillers en exercice :	42	Blancs et nuls :	0
Présents à la séance :	34	Ont voté pour :	39
Représentés :	5	Ont voté contre :	0
Votants :	39	Abstention :	0
Dépôts :	0		

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE  
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
(SAF94)

DELIBERATION N° 2026-18 C  
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 3 du 2 juin 2026

**Objet : Election et présidence de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du SAF94**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2 et L1414-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-3890 du 31 octobre 1996 modifié portant création du Syndicat mixte d'action Foncière (SAF94) et agréant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2022-04564 du 16 décembre 2022, n° 2023-04419 du 13 décembre 2023 et n° 2026-00729 du 20 février 2026 et notamment l'article 11,

Vu la délibération n° 2025-19 C du 21 octobre 2025 portant adoption du Guide de la commande publique du syndicat et son annexe 2 intitulée Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n° B-2023-09 du Bureau Syndical adoptée ce jour et portant élection du Président, de deux Vice-présidents et du secrétaire du Bureau Syndical du SAF94,

Vu le rapport n° 2026-15-16-17 et B-2026-09 présenté à l'appui de la présente délibération,

Considérant qu'il convient de définir la composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) ainsi que sa présidence,

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

Décide :

**Article 1 :** Que la présidence de la Commission d'Appel d'offres revient au Président du SAF94

*Charles ASANQU*

**Article 2 :** Elit en qualité de membres titulaires :

- 1) *Mme AUCONNE Fatima*
- 2) *Mme LEYARD Anne-Cécile*
- 3) *Mme BATHOU Sabine*
- 4) *M. DEVAUMER Michel*
- 5) *M. FIERI Hubert*

**Article 3 : Elit qualité de membres suppléants :**

- 1) A. LEPUYER David
- 2) A. BOIS Michel
- 3) A. BRICAN Eric
- 4) A. DARONAT Alexis
- 5) A. SPINA Guillaume

Le Président

